



## Compte rendu de séance

### Séance du 21 Janvier 2022

L' an 2022 et le 21 Janvier à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE DE LOMBRON sous la présidence de GREMILLON Alain Maire

**Présents :** M. GREMILLON Alain, Maire, M. BERNES Serge, Mme TREMIER Josette, M. GODEFROY Vincent, Mme BOUZEAU Brigitte, M. MEDARD Claude, M. LEFEUVRE Thierry, Mme BARBIER Catherine, M. MENAGER Michel, M. DELANGLE Dominique, , Mme GRAFFIN Ghislaine, Mme LEBOUIC Pauline, Mme CARTEREAU Angeline, Mme GERBAULT Aurélie

Absents ayant donné procuration : Mme BRABANT Angélique à Mme TREMIER Josette, M. ROUSSELOT Pierre à M. MEDARD Claude, Mme HEUZARD Emilie à M. GODEFROY Vincent, Mme FAUTRAT Jennifer à Mme BOUZEAU Brigitte, M. BUREAU Denis à M. GODEFROY Vincent

**Nombre de conseillers:** 19

Présents : 14

**Date de la convocation :** 17/01/2022

**Date d'affichage :** 17/01/2022

**Acte rendu exécutoire** après dépôt en Préfecture le : 27/01/2022

**A été nommé secrétaire :** M. GODEFROY Vincent

Le compte rendu de la réunion du 9 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents

### SOMMAIRE

20220101 - REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET POUR LE FINANCEMENT DE LA RENOVATION ENERGETIQUE D'UN BATIMENT A USAGE DE SALLE POLYVALENTE

20220102 - DESIGNATION MEMBRES COMMISSIONS

20220103 - DESIGNATION DELEGUE SIAEP REGION VIVE PARENCE

20220104 - RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

20220105 - CLOTURE BUDGET LOTISSEMENT RENTIERE 2

20220106 - CONVENTION ALEOP

20220107 - CONVENTION SATESE

20220108 - CONVENTION FOURRIERE ANIMALE

20220109 - ADHESION PLATEFORME TELESERVICES DU DEPARTEMENT

## 20220101 - REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET POUR LE FINANCEMENT DE LA RENOVATION ENERGETIQUE D'UN BATIMENT A USAGE DE SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de contracter un emprunt de 760 000 € pour le financement de la rénovation énergétique d'un bâtiment industriel en salle polyvalente.

La commission finances s'est réunie le 18 janvier afin d'étudier les différentes propositions reçues des banques.

Après examen, la commission finances propose de retenir l'offre présentée par la Banque des Territoires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** :

Pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 760 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

### Ligne du Prêt 1

**Ligne du Prêt : GPI Ambre**

**Montant : 760 000 euros**

**Durée de la phase de préfinancement : 12 mois**

**Durée d'amortissement : 25 ans**

**Périodicité des échéances : Trimestrielle**

**Taux d'intérêt annuel fixe : 0,78 %**

*Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 1,73% et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.*

**Amortissement : Déduit (échéances constantes)**

**Typologie Gissler : 1A**

**Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt**

**D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant, Serge BERNES adjoint au Maire délégué aux Finances, Affaires Economiques et Grands Projets, délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

*A l'unanimité*

## 20220102 - DESIGNATION MEMBRES COMMISSIONS

Un siège de conseiller est devenu vacant suite au décès le 12 décembre 2021 de Francis PISSOT. Aurélie GERBAULT, conseillère complémentaire sur la liste "Lombron pour tous", est installée conseillère municipale à compter de ce jour.

Il convient de compléter les commissions municipales aux travaux desquelles participait Francis PISSOT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

**DESIGNE** les élus suivants pour participer aux travaux des commissions:

- MEDARD Claude -->Finances - Affaires économiques et grands projets
- Aurélie GERBAULT: -->Environnement, urbanisme et patrimoine communal  
-->Sécurité, voirie et tranquillité publique  
-->Communication, culture et évènementiel
- Pauline LEBouc: -->Entretien du domaine communal

*A l'unanimité*

### 20220103 - DESIGNATION DELEGUE SIAEP REGION VIVE PARENCE

Francis PISSOT, décédé était délégué titulaire au sein du SIAEP de la Région de la Vive Parence au même titre que Dominique DELANGLE et Angéline CARTEREAU.

Michel MENAGER, Ghyslaine GRAFFIN et Claude MEDARD sont délégués suppléants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

**DESIGNE** Ghyslaine GRAFFIN membre titulaire pour siéger au SIAEP de la Région de la Vive Parence

*A l'unanimité*

### 20220104 - RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Le contrat de crédit de trésorerier souscrit auprès du Crédit Agricole pour un montant de 200 000 € arrive à échéance le 15 mars 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

**DECIDE** de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € auprès du Crédit Agricole selon les conditions suivantes:

Montant:	200 000 €
Durée:	12 mois
	<b>EURIBOR 3 MOIS Moyenné +0.30%</b>
Taux variable:	Index décembre 2021= -0.580%, flooré à 0, soit un taux min. de 0.30%
Prélèvement des intérêts:	Trimestriellement et à terme échu par débit d'office
Commission d'engagement:	<b>0.20%</b> l'an, prélèvement à la mise en place
Frais de dossier:	Néant
Déblocage:	Par le principe du crédit d'office
Minimum de tirage:	7 600 €
Calcul des intérêts:	sur 365 jours
Fin de validité de l'offre:	30/04/2022

*A l'unanimité*

### 20220105 - CLOTURE BUDGET LOTISSEMENT RENTIERE 2

Le budget Lotissement Rentière 2 a été créé en 2015 sous le numéro de SIRET 21720165600071.

Tous les lots étant vendus, les opérations comptables réalisées au 31 décembre 2021 étant enregistrées, ce budget doit être clos.

Les résultats finaux seront intégrés au budget 2022 de la commune soit 2102.23 € en section de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

**DECIDE** de clôturer le budget "Lotissement rentière 2" au 31 décembre 2021

**PREND ACTE** que le résultat de fonctionnement soit 2 102.23 € sera intégré au budget général 2022.

*A l'unanimité*

### 20220106 - CONVENTION ALEOP

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 27 mai 2021, il informait l'assemblée délibérante du transfert de propriété des abribus scolaires de la Région aux communes. Ainsi, à Lombron, 2 abribus étaient concernés : Mairie et rue de l'Erabert.

Avant le transfert, ces abribus ont été remplacés par la Région par des neufs. Ce transfert à l'euro symbolique fait l'objet d'une convention entre la commune et la Région qui précise les modalités du transfert de propriété d'abribus scolaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

**APPROUVE** les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et la commune de Lombron pour le transfert des abribus scolaires à la commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la région et la commune

*A l'unanimité*

### 20220107 - CONVENTION SATESE

Le département de la Sarthe propose la reconduction de la convention entre la commune et le département pour la prestation d'assistance du Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE). Le prix de la prestation est fixé à 0.41 € par habitant pour la période 2022-2024 (0.40 € pour la précédente période).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

**DECIDE** de renouveler la convention SATESE avec le Département de la Sarthe pour les années 2022-2023 et 2024

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

*A l'unanimité*

## 20220108 - CONVENTION FOURRIERE ANIMALE

La convention de fourrière animale avec la Ville du Mans est arrivée à échéance au 31 décembre 2021.

Il est proposé de renouveler cette convention pour une durée de 1 année pour un montant de 0.60 € par habitant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de renouveler la convention de fourrière animale avec la Ville du Mans pour une durée de 1 année,

**FIXE** les frais d'AMV à 10 actes

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

*A l'unanimité*

## 20220109 - ADHESION PLATEFORME TELESERVICES DU DEPARTEMENT

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, le Département a décidé de mettre gratuitement à disposition des acteurs sarthois 2 plateformes de services :

- pour la télétransmission au contrôle de légalité
- pour la dématérialisation des marchés publics (de la publicité à la notification électronique des contrats).

Cette mise à disposition gratuite doit faire l'objet d'une convention entre la commune et le Département

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

**AUTORISE** Monsieur le Maire à utiliser les 2 plateformes proposées par le Département : Sarthe Légalité et Sarthe Marchés Publics et à signer de façon électronique le règlement d'utilisation de ces plateformes.

*A l'unanimité*

## DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Délégation n°15: Droit de préemption

La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur la vente des biens suivants :

- Maison situées 22 rue de la Croix Boissée vendue par les consorts BOBET à Messieurs GOBBE et MERCIER de Saint Corneille
- Propriété de Lauresse vendue par la SCI Château de Lauresse à M. LECOT et Mme DOBRYNINA
- Maison située 37 rue de Montfort vendue par les consorts GUITTON à Mr et Mme Karl ARNETTE de Lombron
- Maison située 27 rue du Petit Fourneau vendu par Mr GALLAIS Daniel à Jérémy CADIEU de Volnay

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

A Lombron, le 27/01/2022

Le Maire  
Alain GREMILLON

